

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 18/06/2024 Date de révision: 09/09/2024 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Ramonol Universal
UFI : 33E8-J7H2-P108-CDPY
Code du produit : 428389

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange : Graisse lubrifiante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Fabricant | Fournisseur |
|---|---|
| Gruebb LTD Unit 2CA, Deer Park Farm Fair Oak SO50 7DZ United Kingdom info@gruebb.com www.ramonol.com | METAVERSE srl VIA Angelo Maj 14 D BERGAMO BG IT 24121 T 04564630160 metaverse@legalmail.it |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 41 (0)79 343 7534 (24 hours)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0.1 %.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|----------------------------------|--|---------|---|
| Calcium dodecylbenzenesulphonate | N° CAS: 26264-06-2 N° CE: 247-557-8 | 1 – 2,5 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412 |

Limites de concentration spécifiques:

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques (%) |
|----------------------------------|--|--|
| Calcium dodecylbenzenesulphonate | N° CAS: 26264-06-2 N° CE: 247-557-8 | (2,5 ≤ C < 10,5) Eye Irrit. 2; H319 (10,5 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1; H318 |

Remarques : Ce produit est une graisse complexe à base de sulfonate de calcium à base d'huiles minérales. Les huiles minérales contenues dans le produit contiennent < 3 % d'extrait de DMSO (IP 346).

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Équipements de protection des pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Oxydants puissants.
- Matières incompatibles : Éviter les températures élevées. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.
- Température de stockage : < 45 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité réglementaires. Les lunettes de protection contre les produits chimiques doivent être conformes à la norme ISO 16321-1 ou à une norme équivalente.

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé (environnement industriel), porter des gants ; des gants résistants aux produits chimiques (selon la norme européenne EN 374 ou équivalent). Des gants en PVC, en caoutchouc nitrile ou en caoutchouc butyle sont recommandés avec un temps de percée d'environ 25 minutes selon la norme EN 374 (épaisseur 0,1 mm) ; il est recommandé de changer de gants après 20 minutes.

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-------------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : brun clair. |
| Apparence | : Semi-solide. Gel. Graisse. |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Pas disponible |
| Point de congélation | : Pas disponible |
| Point d'ébullition | : Pas disponible |
| Inflammabilité | : Ininflammable. |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : > 150 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Pas disponible |
| Température de décomposition | : Pas disponible |
| pH | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : > 20,5 mm ² /s @ 40 °C |
| Solubilité | : Insoluble. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : < 1000 kg/m ³ (25 °C) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Densité relative : Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, le stockage et le transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (cutanée) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité aiguë (Inhalation) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

| Calcium dodecylbenzenesulphonate (26264-06-2) | |
|---|---|
| DL50 orale rat | 4445 mg/kg de poids corporel |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 402 de l'OCDE (Toxicité cutanée aiguë) |
| DL50 cutanée lapin | 2000 mg/kg de poids corporel |
| CL50 Inhalation - Rat | 310 mg/l |
| ETA CLP (voie orale) | 500 mg/kg de poids corporel |
| ETA CLP (voie cutanée) | 2000 mg/kg de poids corporel |
| ETA CLP (vapeurs) | 310 mg/l/4h |
| ETA CLP (poussières, brouillard) | 310 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| | |
|--|--|
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

Calcium dodecylbenzenesulphonate (26264-06-2)

| | |
|-------------------------------------|--|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 200 mg/kg de poids corporel/jour |
| LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) | 286 mg/kg de poids corporel Animal : rat, sexe animal : mâle |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 50 – 250 mg/kg de poids corporel/jour |
| NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) | < 286 mg/kg de poids corporel Animal : rat, sexe animal : mâle |

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Ramonol Universal

| | |
|------------------------|-----------------------------------|
| Viscosité, cinématique | > 20.5 mm ² /s @ 40 °C |
|------------------------|-----------------------------------|

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0.1 %.

Autres informations

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Calcium dodecylbenzenesulphonate (26264-06-2)

| | |
|---|----------------------------------|
| CL50 - Poisson [1] | 1,74 – 7,16 mg/l |
| CL50 - Poisson [2] | 10,8 mg/l (Oncorhynchus mykiss) |
| CL50 - Autres organismes aquatiques [1] | 1,276 – 5,12 mg/l (48h, Daphnie) |
| CE50 - Crustacés [1] | 2,5 mg/l |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Calcium dodecylbenzenesulphonate (26264-06-2)

| | |
|-------------------------|--|
| CE50 72h - Algues [1] | 21 – 65,4 mg/l |
| CE50 96h - Algues [1] | 2,7 – 29 mg/l |
| NOEC (chronique) | 0,253 mg/l Organismes d'essai (espèces) : autre : Durée : « 30 j » |
| NOEC chronique poisson | 3,2 mg/l (28 j) |
| NOEC chronique crustacé | 4 mg/l (28 j) |
| NOEC chronique algues | 1,266 mg/l (30 j) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Ramonol Universal

Persistance et dégradabilité Non établi.

Calcium dodecylbenzenesulphonate (26264-06-2)

Persistance et dégradabilité Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ramonol Universal

Potentiel de bioaccumulation Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Informations sur les déchets écologiques : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | | |
| Non réglementé pour le transport | | | | |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RAMONOL UNIVERSAL

Graisse marine universelle au sulfonate de calcium

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance concernée par le règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (et seqens). Informations sur le fabricant. Informations sur le fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Inventaire du CLP.

Autres informations : Aucun(e).

| Texte intégral des phrases H et EUH: | |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 |
| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 |
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| Eye Dam. 1 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.



Responsabilités : Toutes les recommandations concernant l'utilisation de nos produits, qu'elles soient données par nous par écrit, oralement ou qu'elles découlent des résultats de tests effectués par nos soins, sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Nonobstant ces recommandations, l'acheteur ou l'utilisateur reste responsable de s'assurer que les produits que nous fournissons sont adaptés au processus ou à l'usage prévu. Puisque nous ne pouvons pas contrôler l'application, l'utilisation ou le traitement des produits, nous ne pouvons en accepter la responsabilité. L'acheteur doit s'assurer que l'utilisation prévue des produits ne violera pas les droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Nous garantissons que nos produits sont exempts de défauts conformément et sous réserve de nos conditions générales de vente et de fourniture. Veuillez consulter notre site Web pour plus de détails.

